

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2208

présenté par

M. Marion, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Mme Pasquini, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Ben Cheikh, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, M. Thierry, M. Raux, Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, Mme Rouaux, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 54**Mission « Enseignement scolaire »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, adopté par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, a pour objet de maintenir le fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République avait créé ce fonds en 2013 afin de permettre le développement d'une offre d'activités périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, activités de découverte et d'enrichissement culturel qui bénéficiaient à tous les élèves, y compris aux plus défavorisés, et qui participaient ainsi à réduire les inégalités sociales.

La suppression de ce fonds mettrait en difficulté les 1 462 communes qui continuent de mettre en œuvre ces activités périscolaires, et affecterait tous les élèves qui en bénéficient aujourd'hui.